



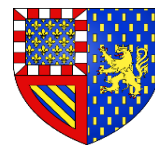
Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal

de Saône et Loire CD71

122, rue Jean Moulin 71100 Chalon sur Saône

Tél . 03.85.46.91.41 - Port. 06.14.15.55.29 -E-mail : cd71@petanque.fr

Comité



CIRCULAIRE

CHAMPIONNAT DE SAONE ET LOIRE 2025

(TV) TRIPLETTE VETERANS

Date : 16 et 17 Avril 2025
Association Organisatrice : AP Chalon
Lieu : Esplanade Michel VANNIER
Début de la Compétition : 8h30
Reprise lendemain: 8h30
Délégué du Comité Mme JESSAUME.B

But:
Attribuer le titre départemental et qualifier l'équipe championne, au championnat de France qui aura lieu à Bourg St Maurice (73) les 20 et 21 Aout 2025
Dans la suite du classement, qualifier X Équipes au championnat régional BFC qui aura lieu à Saint FLORENTIN (89) le 30/05/2025

Modalités d'engagement :

* Participation aux frais d'inscription : 5 € par joueur (règlement sur facture récapitulative).

Au moyen de Gestion Concours

* Ou joindre impérativement les bordereaux d'engagements : cd71@petanque.fr

Date limite d'engagement: Mercredi 09/04/2025

jeudi 10/04/2025 : diffusion aux clubs pour vérifications, corrections et oubli si besoin.

Ces dernières seront acceptées jusqu'au vendredi 11/04/2025 à 12h00.

Tirage lundi 14/04/2025 Mise en ligne du tirage en fin de Journée

ATTENTION :

Ce Concours qualificatif est réservé uniquement aux **joueurs veterans**

Un joueur hors union européenne est admis par équipe.

Un seul joueur muté hors département par équipe.

Tenue réglementaire obligatoire. https://ffjpp.org/portail/images/pdf/2025/TENUES_2025.pdf

Tout joueur inscrit pour participer à une compétition qualificative ou au championnat Départemental ou Régional absent le jour de cette compétition devra au plus tard dans les quatre jours qui suivent le début de la compétition fournir un document écrit justifiant de son indisponibilité et du caractère non prévisible de celle-ci

En cas d'absence injustifiée ou dont la justification est manifestement inappropriée : interdiction administrative de participer à la même épreuve pour l'édition suivante.

ARTICLE 14 du CDF

Tous les participants devront respecter les règles sanitaires en vigueur à la date de la compétition



